

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-27-23-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

N° 27/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 avril 2023

Objet de la délibération :

Compte administratif 2022 :
Budget SPANC

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	15
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au centre d'animation et de loisir d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Dominique BERION à Christophe GARNIER, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Michel DEBRAY à Emmanuel CRETIN, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Nathalie KOWAL-BONDY à Chantal MARAUX, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Florence PAUL à Rémy PAUL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Patrick SEBILE à Gérard COULET, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Procuration

Suppléé(e)s

Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT

Excusé(e)

Claude CHATELAIN, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Martine LANDRY, Joëlle MAURICE, Serge MONNET

Absent(e)s

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Vincent MARGUET, 5^{ème} vice-président, donne lecture aux conseillers communautaires, après que le Président se soit retiré, du compte administratif 2022 du Budget SPANC de la CCLL qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
36 720,63 €	32 540,00 €	- 4 180,63 €
Report déficit 2021		- 7 321,88 €
Résultat cumulé 2022		- 11 502,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
6 600,00 €	0 €	- 6 600,00 €
Report excédent 2021		1 300,22 €
Résultat cumulé 2022		- 5 299,78 €

A l'unanimité les membres présents approuvent le compte administratif 2022 du Budget SPANC de la CCLL dont le résultat de clôture fait apparaître :

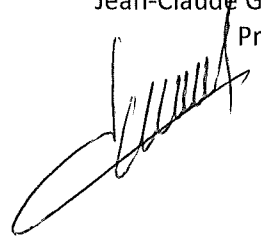
- Un déficit de fonctionnement de : - 11 502,51 €
- Un déficit d'investissement de : - 5 299,78 €

Fait et délibéré en séance, le 13.04.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-27-23-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023